

Préserver l'équilibre forêt - gibier

Fiche mise à jour octobre 2023

Fiche thématique - CRPF Occitanie

Les animaux sont des composantes essentielles des écosystèmes forestiers, c'est pourquoi leur présence ne doit pas, la plupart du temps, être remise en question. Lorsque leurs niveaux de population ne sont pas excessifs, les dégâts que certains occasionnent aux arbres et aux habitats, pour se nourrir ou pour des raisons comportementales, affectent peu la gestion forestière.

Cependant, l'augmentation très rapide, ces 40 dernières années, des populations de grands ongulés fréquentant les forêts pose de plus en plus de problèmes, principalement du fait du chevreuil et du cerf¹. Le renouvellement des peuplements est plus difficile à conduire : perte de diversité dans les régénérations naturels ou dans le recrus, et plus coûteux : protection des régénérations, surveillance, regarnis. Parfois, la reconstitution de l'état boisé est compromise. Les blessures occasionnées aux arbres peuvent aussi dégrader la qualité du bois et affecter la valeur future du peuplement. Enfin, la présence d'animaux trop nombreux, au regard de la capacité d'accueil du milieu, a des incidences négatives sur les habitats forestiers et la biodiversité. Ces problèmes traduisent une rupture de l'équilibre entre forêt et gibier, ou déséquilibre sylvocynégétique.

Le forestier est un des acteurs de cet équilibre. Sur quels leviers peut-il agir ?

Connaître la situation de sa forêt vis-à-vis du gibier

Cerfs et chevreuils laissent en forêt des indices de leur présence qu'il faut savoir repérer. Nombreux et visibles, ils sont autant de signaux qui doivent alerter quant à une probable situation de déséquilibre.

- Les traces liées à l'alimentation sont d'autant plus facilement décelables que la densité des animaux est élevée. Les bourgeons des jeunes arbres (semis, plants ou rejets de taillis) sont consommés : c'est l'abroustissement. Les essences sont diversement appréciées. Certaines, comme le sapin ou le chêne, sont très prisées ; d'autres, comme le hêtre, le sont moins. En situation de déséquilibre avéré, toutes sont cependant attaquées. Les cerfs se nourrissent également d'écorces, prélevées sur les jeunes arbres, parfois jusqu'à un diamètre assez élevé (plus de 20 cm).

Des protocoles de relevés de dégâts permettent une quantification objective, très utile pour discuter avec les chasseurs sur des bases concrètes. En Occitanie, deux plates-formes permettent d'enregistrer ces informations pour en conserver la trace, les croiser avec une cartographie des parcelles sensibles, et pour un éventuel partage avec les chasseurs :

- <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>
- pour les propriétés situées dans le territoire de l'Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique du Parc National des Cévennes : <https://oeasc.cevennes-parcnational.net/>

¹ Les sangliers sont également susceptibles – quoique plus rarement – d'occasionner des dégâts en forêt, notamment aux jeunes plantations. Dans certains territoires montagneux d'Occitanie, mouflons et isards peuvent aussi poser problème.



La végétation d'accompagnement est également consommée. Le chevreuil est friand de ronce, qu'il abrutit de manière bien visible. Amateur de lierre, le cerf a tendance à « dénuder » les troncs jusqu'à hauteur de tête de façon caractéristique.

- En frottant leurs bois, les cervidés mâles occasionnent également des dégâts aux jeunes arbres, qu'ils peuvent blesser et parfois casser. Si les chevreuils se limitent à des arbres de moins de 4 cm de diamètre, les cerfs peuvent frotter des tiges bien plus grosses, jusqu'à 30 cm de diamètre.
- D'autres indices peuvent enfin être décelés : excréments (« moquettes » pour le chevreuil, « fumées » pour le cerf), coulées (traces de passage), couchettes...



Abrutissement de rejets de charmes



Dégâts d'écorçage de cerfs

La brochure CNPF « Impacts du grand gibier - Comment les identifier, les quantifier, les limiter »² décrit ces indices de présence avec de nombreuses photos à l'appui. N'hésitez pas à vous y référer pour devenir incollable sur le sujet !

Les populations des cerfs et chevreuils évoluent et les animaux se déplacent, c'est pourquoi l'absence d'indices de présence dans une forêt aujourd'hui ne signifie pas l'absence de risques demain... Il est donc utile de se tenir informé de la situation à l'échelle du territoire : les forêts alentours et les parcelles agricoles sont-elles plus ou moins fréquentées ? Y a-t-il des dynamiques dont il faut tenir compte (ex : extension d'un noyau de population de cerf) ? L'échelle communale ou intercommunale doit être privilégiée.



L'existence d'un risque potentiel ou avéré doit être intégrée dès lors que le renouvellement d'un peuplement est programmé dans les années qui viennent. Le document de gestion de la forêt doit donc en tenir compte, comme le rappelle le SRGS Occitanie. Sa préparation est l'occasion d'un diagnostic qui doit réduire autant que possible les risques d'échecs.

Des mesures d'anticipation sont possibles à deux niveaux :

- Prévenir en amont les acteurs de la chasse pour orienter la pratique de la chasse autour des parcelles sensibles ou qui vont le devenir et adapter les plans de chasse.

Les modalités de dialogue entre forestiers et chasseurs font l'objet des paragraphes 2 et 4 de la plaquette.

- Organiser sa gestion, lorsque c'est possible et lorsque le déséquilibre n'est pas trop prononcé, de manière à favoriser en amont le bon développement d'une ressource alimentaire alternative aux seuls plants et semis des parcelles en régénération. ***C'est l'augmentation de la capacité d'accueil du milieu, présentée dans le paragraphe 3.***

² Cf. Références en fin de fiche.

Dialoguer avec les chasseurs

Les grands ongulés étant soumis à plan de chasse, la détermination des prélèvements s'opère, pour chaque espèce, comme suit :

Quand ?	Printemps / été	Printemps / été	Printemps / été	Au plus tard 7 j avant la campagne cynégétique	Campagne cynégétique
Qui ?	Le Préfet de département	Les titulaires du droit de chasse	La Fédération départementale de chasse	La Fédération départementale de chasse	Les titulaires du droit de chasse
Quoi ?	Fixe par arrêté les fouchettes des prélèvements à l'échelle dotale ou infra dotale (plan e chasse global)	Effectuent les demandes de plans de chasse individuels auprès de la Fédération départementale de chasse	Soumet les projets de plans de chasse individuels à la consultation des forestiers (CNPf, ONF, CoFor) et de la Chambre d'agriculture	Fixe les plans de chasse individuels par territoire de chasse	Sont chargés de réaliser les plans de chasse individuels

NB : en pratique, fixation du plan de chasse global et préparation des plans de chasse individuels sont souvent menés conjointement.

Compte-tenu de leur rôle déterminant dans l'élaboration des plans de chasse puis dans leur réalisation, les chasseurs sont, de fait, les acteurs principaux de la régulation des populations de gibier. **Les propriétaires ont donc tout intérêt à entretenir avec les instances de la chasse de saines relations qui vont faciliter la prise en compte des dégâts constatés ou prévisibles.**

Un lien de qualité avec les chasseurs vise :

- à favoriser une attribution cohérente du nombre de bracelets à l'échelle des territoires de chasse ;
- à sensibiliser les chasseurs pour qu'ils interviennent en priorité en défense des peuplements à risques : jeunes plantations, jeunes peuplements ou régénération naturelle, et qu'ils fassent parfois évoluer leurs pratiques (tirs d'été, traque-affut...) ;
- plus globalement à faciliter une bonne compréhension mutuelle : les risques pour la gestion des forêts liés à un excès de gibier, mais aussi les difficultés rencontrés par les chasseurs pour intervenir efficacement, les mesures qui peuvent être envisagées pour lever ces difficultés...

Influer sur la pression de chasse. Comment faire en ACCA ?

Des Associations Communales (ou Intercommunales) de Chasse Agréées sont en place dans de nombreuses communes d'Occitanie. Dans ces ACCA, le droit de chasser est de fait transféré à l'association.

Sous certaines conditions (surface ou opposition de conscience à la pratique de la chasse), les propriétaires peuvent reprendre ce droit. Toutefois, pour assurer une gestion rationnelle du grand gibier, il est souvent préférable qu'ils s'investissent dans la vie des ACCA, comme le prévoit le Code de l'environnement. En effet, même non-chasseurs, ils en sont membres de droit. Leur implication doit leur permettre d'échanger et de créer des liens pour faire valoir leurs difficultés et faire en sorte qu'elles soient mieux comprises. Elle favorise ainsi la prise en compte de la gestion forestière au sein des instances cynégétiques.



Lorsqu'une relation de confiance existe entre forestiers et chasseurs, la réalisation de relevés de dégâts en commun (cf. §1) doit être encouragée pour un meilleur partage des constats.





Compte tenu de la difficulté à connaître le nombre réel d'animaux, on préfère aujourd'hui estimer la « pression » sur le milieu aux travers d'Indices de Changement Ecologique (ICE) pour évaluer la situation des forêts d'un territoire vis-à-vis de l'équilibre forêt-gibier. Ces indicateurs peuvent être mobilisés pour orienter les demandes de prélèvement. Il existe 14 ICE, répartis en 3 catégories :

- des ICE d'abondance des populations d'ongulés sauvages, par exemple Indice Nocturne ou Indice d'Abondance Pédestre ;
- des ICE de performance qui donnent une indication sur l'état physique des individus d'une population d'ongulés sauvages, par exemple masse corporelle des jeunes ou longueur du maxillaire inférieur ;
- des ICE de pression des ongulés sauvages sur la flore forestière, par exemple Indice de Consommation ou Indice d'Abrouissement.

Des informations détaillées sur ces ICE sont disponibles sur la brochure « Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats », téléchargeable sur le portail technique de l'Office Français de la Biodiversité². Les propriétaires forestiers et les chasseurs peuvent suivre, chacun, un ou des indicateurs, l'idéal étant d'effectuer le suivi d'au moins un indicateur pour les trois catégories. Des formations existent à l'OFB pour découvrir ces ICE.

Le dialogue entre forestiers et chasseurs peut prendre des formes plus organisées sur certains territoires. Ces expériences-pilotes, présentées dans le paragraphe 4, débouchent souvent sur des résultats très positifs.

Mettre en œuvre une gestion forestière dynamique pour réduire les risques

En dehors des situations de déséquilibre avéré évoquées en début de fiche, des mesures d'adaptation de la gestion forestière sont utiles, lorsque les populations de gibiers sont à un niveau acceptable, pour diminuer les perturbations liées au gibier. Toutefois, celles-ci n'exonèrent pas nécessairement de protéger les régénérations. Pour résumer, il s'agit d'une part de favoriser une bonne ressource alimentaire du milieu, et d'autre part, de limiter l'accès aux plants ou aux semis.

Les préférences alimentaires des cerfs et des chevreuils diffèrent. Gros mangeur, le cerf consomme principalement des herbacées, mais ne dédaigne pas pour autant les ligneux ou semi-ligneux sur lesquels il peut s'orienter en priorité lorsque cette ressource est plus disponible. Les écorces sont ainsi très convoitées en hiver. Le chevreuil recherche une alimentation riche et diversifiée mais privilégie nettement les ligneux et semi-ligneux (ronce, lierre...). Les herbacées ne sont pas exclues. Lorsque la saison s'y prête, tous deux consomment également des fruits.

Malgré ces préférences alimentaires distinctes, des pratiques de gestion dynamiques permettent d'augmenter les ressources alimentaires pour les deux espèces et peuvent ainsi participer à détourner l'attention du gibier des régénérations.



Le lierre : une ressource alimentaire pour le gibier qui peut être maintenue pour améliorer la capacité d'accueil des forêts



Le SRGS Occitanie intègre une fiche spécifique « Améliorer l'équilibre forêt-gibier pour favoriser la pratique de la chasse », qui reprend les principales actions qui peuvent être conduites en ce sens, comme par exemple le maintien d'un sous-bois appétent (ronces, houx, myrtille, poirier, bourdaine, genêt) et de brins à froter, ou l'entretien, par fauchage, des zones ouvertes pour favoriser la pousse de l'herbe. Le SRGS Occitanie est disponible sur le site internet du CRPF Occitanie : <https://occitanie.cnpf.fr>.

² Cf. Références en fin de fiche.



Attention, les mesures qui favorisent l'alimentation du gibier peuvent aussi contribuer à sa meilleure reproduction. Elles s'envisagent donc en situation d'équilibre et en complément de pratiques de chasse permettant de garder le contrôle des populations. Elles ne doivent en aucun cas aller jusqu'au nourrissage !



Un document de gestion durable permet de raisonner ces pratiques dans le temps et dans l'espace. Dans l'idéal, une proportion de 2 à 4 % de zones ouvertes (pré-bois, clairières, bord de pistes...) à l'échelle d'une forêt suffisamment étendue permet d'augmenter la disponibilité en ressources herbacées.

Quelques exemples de collaboration positive entre forestiers et chasseurs

Dans l'Hérault : le partage d'informations, préalable à une adaptation des pratiques

Dans le territoire de l'ACCA de Fraïsse-sur-Agoût (34), où d'importants dégâts de chevreuils étaient à déplorer dans les plantations résineuses, une action originale impliquant forestiers, chasseurs et administration : Du dialogue autour de la table... au dialogue autour de la carte, a démarré en 2013. Pilotée par le CETEF ARBRES, le CRPF, la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault et la DDTM, la démarche a consisté à croiser les informations des différentes parties prenantes : localisation des peuplements vulnérables et localisation des tirs, en précisant pour chaque prélèvement le mode de chasse, la date et les caractéristiques de l'animal (sexe, poids). La carte, produite annuellement, a servi de support à une discussion collective visant à adapter la stratégie de gestion du gibier.

Au cours du temps, ce dialogue constructif a débouché sur :

- une forte augmentation des prélèvements dans les zones considérées comme sensibles ;
- un élargissement du territoire de chasse à un secteur limitrophe permettant de rationaliser la gestion du gibier ;
- la réalisation de prélèvements dans la réserve de chasse de l'ACCA qui tenait lieu de zone refuge
- enfin, au bout de quelques années, une augmentation des demandes de bracelets par les chasseurs.

La réussite de cette opération tient au fait que c'est bien de la discussion « autour de la carte » qu'ont émergé collectivement les mesures de régulation finalement mises en œuvre. Ces échanges d'information ont donné lieu à une procédure s'inspirant des modalités de dialogue mises en place à Fraïsse-sur-Agoût.



Les chasseurs sont des acteurs essentiels de l'équilibre forêt-gibier



En Bretagne : une méthode pour établir ou rétablir l'équilibre forêt-gibier

Conçu par Jacky Pallu, de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor, et Pierre Brossier, du CRPF Bretagne, le Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier résulte d'une collaboration de plusieurs années entre forestiers et chasseurs initiée dans les Côtes d'Armor. Ce partenariat a conduit à l'organisation de formations en commun, ainsi qu'à des expérimentations « grandeur nature » sur des massifs forestiers exposés aux cerfs, qui ont aussi associé de nombreux « sachants », notamment du monde de la recherche. Le Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier, ou « méthode Brossier-Pallu », recense pas à pas et de manière très complète les questions à se poser et les outils qui peuvent être mobilisés pour tendre ou maintenir l'équilibre forêt-gibier. Il ne peut être résumé en quelques lignes, mais le document - dont s'inspirent fortement les préconisations figurant dans cette plaquette - est disponible en téléchargement sur le site internet du CNPF². Deux principes essentiels, au cœur de la démarche, peuvent être mis en avant :

- un pilotage en continu du système, grâce à une interaction permanente entre la prise d'informations renseignant sur l'état de l'équilibre forêt-gibier d'une part, et les mesures d'adaptation mises en œuvre : adaptation des pratiques de chasse, augmentation des prélèvements, adaptation de la sylviculture d'autre part...
- la recherche d'un consensus de l'ensemble des acteurs de cet équilibre : forestiers, chasseurs et administration, grâce à un partage des constats et à des échanges réguliers : réunions participatives, sous l'égide éventuellement d'une tierce partie neutre, tournées de terrain...

Il n'est pas forcément possible de déployer partout et tout de suite la démarche dans son ensemble, mais cela n'empêche pas de mobiliser une partie des outils proposés par le guide. Par exemple, si des relevés de dégâts forestiers ne peuvent être organisés en commun avec les chasseurs, il reste possible et souhaitable de nouer un dialogue avec eux, de leur signaler les peuplements vulnérables, dans le but d'obtenir - comme à Fraïsse-sur-Agout - une adaptation des pratiques de la chasse. Cela ne dispense pas non plus de réduire l'exposition de ses peuplements forestiers au risque grâce à des mesures sylvicoles adaptées.

² Références : la plupart des documents sources sont disponibles sur le site internet du CNPF : https://www.cnpf.fr/section/Gestion_durable_des_for%C3%AAts/Multifonctionnalit%C3%A9/Equilibre_for%C3%AAt_gibier

- Vidéo « Des solutions pour gérer le gibier »
- « Impacts du grand gibier - Comment les identifier, les quantifier, les limiter », 2^e édition 2022, Pierre BEAUDESSON et Sylvain PILLON, coordinateurs
- « Le guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier », 2016, Pierre BROSSIER et Jacky PALLU
- Forêt-Entreprise n°250 - janvier - février 2020 - Dossier Equilibre forêt-gibier

La brochure « Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats » est téléchargeable sur le portail technique de l'Office Français de la Biodiversité : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-techniques/suivi-populations-dongules-leurs-habitats-indicateurs-changement-ecologique>

Crédits photos :
Grégory Sajdak © IDF : 1
Jean-Marc Démené © CNPF : 2
Patrick Castano © CNPF : 3, 4
Olivier Martineau © CNPF : 5

